
ÉTAT DES LIEUX DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES, CLIMATIQUES ET DE DURABILITÉ DANS LES COMMUNES

RAPPORT DE SYNTHÈSE

RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS DU SONDAGE RÉALISÉ PAR L'UCV

Alexane Dubois

Stagiaire en politiques énergétiques et climatiques

Pully, le 4 août 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Méthode et échantillon	3
3. Thématiques	4
4. Résultats et interprétations	5
4.1. Importance perçue des thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité.....	5
4.2. Actions entreprises dans les communes	6
4.3. Collaborations intercommunales	8
4.4. Obstacles et soutiens à la mise en place de projets.....	9
4.5. Connaissance des soutiens cantonaux.....	11
5. Conclusion et recommandations	12
6. Annexes.....	15

1. INTRODUCTION

Loin des vagues suppositions d'il y a quelques décennies, les causes et conséquences du changement climatique sont aujourd'hui bien connues et plusieurs démarches ont vu le jour afin de réduire l'impact des sociétés humaines sur notre planète. En 2015, aux côtés de nombreux autres Etats, la Suisse a adopté l'Accord de Paris visant à contenir la hausse globale des températures en-dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle (l'objectif étant de la limiter à 1.5°C). En parallèle à cela, les Etats membres de l'ONU ont adhéré en 2015 à un programme intitulé Agenda 2030, qui contient 17 objectifs de développement durable devant être atteints d'ici à 2030. Ces engagements internationaux se reflètent à l'échelle suisse sous plusieurs formes et dans plusieurs domaines, notamment dans le cadre de la Stratégie énergétique 2050 qui a pour but de réduire les émissions de CO₂ dans le secteur énergétique. Au niveau cantonal, la Conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019) décline la stratégie énergétique nationale à l'échelle vaudoise. Du plus, un Plan climat vaudois s'alignant sur les engagements de la Confédération a été adopté en juin 2020. Il s'agit d'un document cadre qui présente les objectifs du Conseil d'Etat en matière de protection du climat ainsi que la stratégie à adopter pour les atteindre.

Dans ce contexte où les enjeux énergétiques, climatiques et de durabilité s'imposent de plus en plus comme des préoccupations centrales à tous les échelons de la politique suisse et internationale, de nombreuses communes ont d'ores et déjà entrepris des actions afin de protéger l'environnement et participer aux efforts globaux de lutte contre le changement climatique et ses effets. Elles détiennent en effet des compétences essentielles à l'échelle locale pour favoriser la transition vers une société moins énergivore et plus responsable en matière de climat et d'environnement en général. Afin de faire le point, l'UCV a mené une étude avec le soutien de la BCV qui poursuit le double objectif de valoriser le travail déjà réalisé dans ces domaines et d'engager une réflexion sur la meilleure manière d'accompagner et de soutenir les communes dans leurs démarches.

2. MÉTHODE ET ÉCHANTILLON

Afin de réaliser un état des lieux des politiques énergétiques, climatiques et de durabilité des communes vaudoises, un sondage a été diffusé auprès de toutes les communes par divers biais (courriel aux personnes en charge de ces dossiers dans les communes, LinkedIn, application UCV, site internet et UCV-Info). Ce sondage s'adressait à toutes les personnes travaillant dans ces domaines au sein des communes et abordait plusieurs thématiques ayant trait notamment (1) à l'importance accordée aux questions énergétiques, climatiques et de durabilité au sein des autorités locales ; (2) aux projets menés par les communes ainsi que certains enjeux qui en entourent la mise en place et (3) aux soutiens cantonaux connus et sollicités par les communes dans les domaines concernés. Afin d'assurer une cohérence avec les politiques cantonales en la matière, la conception des questions de ce sondage a fait l'objet d'une collaboration avec le Canton de Vaud.

Au total, 112 réponses ont été récoltées et 108 communes sont représentées dans l'échantillon, soit 35 % des communes vaudoises.

Comme mentionné, ce sondage s'adressait à toutes les personnes travaillant dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité au sein d'une commune. Par conséquent, le profil des participant·es reflète celui des personnes en charge de ces dossiers à l'échelle locale. Comme indiqué

dans la **Figure 2** (ci-dessous), on retrouve donc principalement des membres de la Municipalité de leur commune (69 %), mais également des délégué·es en charge de ces thématiques (14%), des chef·fes de services techniques (8%) et des secrétaires municipaux·ales (5%). Dans quelques cas, les participant·es sont des membres du Conseil communal ou général. Le profil des répondant·es diffère selon la taille de la commune, et donc son mode de fonctionnement (voir **Annexe 1**) : dans les petites communes, ces thématiques se trouvent essentiellement entre les mains de la Municipalité tandis que les plus grandes communes disposent de personnel dédié à ces questions (services techniques et/ou délégué·es).

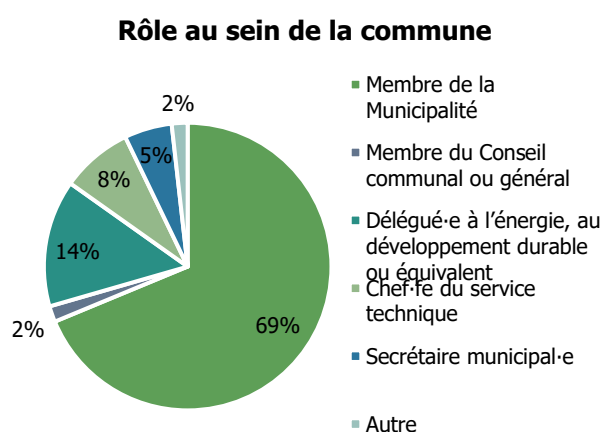


Figure 2. Fonction des personnes ayant participé au sondage au sein de leur commune

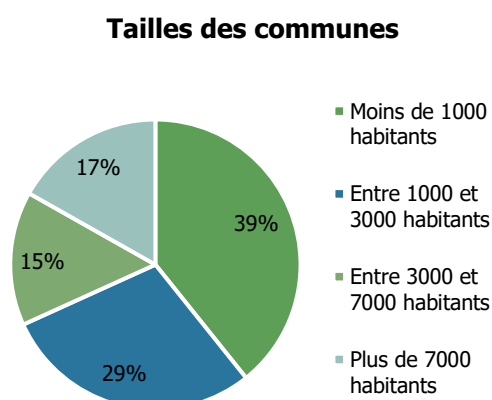


Figure 1. Nombre d'habitants des communes ayant participé au sondage

Globalement, toutes les tailles de communes sont représentées dans l'échantillon (**Figure 1**) : 39% ont moins de 1000 habitants, 29% entre 1000 et 3000 habitants, 15% entre 3000 et 7000 habitants et 17% ont plus de 7000 habitants. Ainsi, bien qu'ils ne puissent être généralisés à l'ensemble des communes, les résultats présentés ci-après offrent un bon aperçu des différentes réalités présentes sur le territoire vaudois.

3. THÉMATIQUES

Le sondage mené par l'UCV aborde trois thématiques pouvant être intégrées dans les politiques communales et qui sont associées à des enjeux différents. Dans le contexte de cette étude, le domaine de l'énergie englobe tout ce qui concerne à la fois la consommation d'énergie (chaleur, électricité, carburants) et la production d'énergie renouvelable. La problématique du climat fait ici référence aux enjeux d'adaptation liés aux changements climatiques. Ceux-ci sont très divers et concernent par exemple la pression supplémentaire sur les milieux naturels, les besoins d'adaptation pour la santé ou la prévention contre les dangers naturels. Enfin, la notion de durabilité renvoie à la prise en compte au sein de la politique communale des trois piliers interconnectés qui sont au fondement du développement durable : l'environnement, l'économie et le social.

Dans le cadre de cette étude, les trois thèmes définis ci-dessus sont donc traités séparément à travers certains enjeux qui leur sont spécifiques. Il est toutefois important de noter que, dans leur globalité,

ces domaines sont inévitablement liés entre eux. En effet, les mesures énergétiques permettent de limiter les émissions de CO₂ qui constituent une des causes principales du changement climatique. La durabilité englobe elle-même ceux deux thématiques, le changement climatique étant l'une des problématiques centrales de l'un de ses trois piliers, l'environnement.

4. RÉSULTATS ET INTERPRÉTATIONS

4.1. IMPORTANCE PERÇUE DES THÉMATIQUES DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA DURABILITÉ

La première partie du sondage portait sur la manière dont les participant·es perçoivent l'importance qui est accordée aux thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité au sein des autorités de leur commune. Comme le montre la **Figure 3**, dans 75 % des cas, l'énergie est considérée par les répondant·es comme étant un domaine très ou assez important au sein de la Municipalité de leur commune, contre 54 % pour la durabilité et 38 % pour le climat. En parallèle à cela, 50 % des participant·es affirment que l'énergie est une thématique très ou assez importante au sein du Conseil communal ou général de leur commune, contre 42 % pour le climat et 35 % pour la durabilité (**Figure 4**). Au sein de l'exécutif comme du législatif, il est rare que ces questions ne soient pas du tout abordées. Les participant·es ont également été questionnés sur la manière dont l'importance de ces thématiques a évolué dans les cinq dernières années (voir **Annexe 2**). A ce propos, 70 % des participant·es affirment que la thématique de l'énergie a gagné en importance au sein de la Municipalité de leur commune. Une importance en hausse a également été notée dans une majorité des réponses pour la durabilité (60 %) et le climat (50 %). Dans la plupart des autres cas, l'importance de ces domaines est restée stable et une petite minorité des participant·es relèvent une baisse de considération pour ces sujets. Des tendances similaires s'observent en ce qui concerne les Conseils communaux ou généraux.

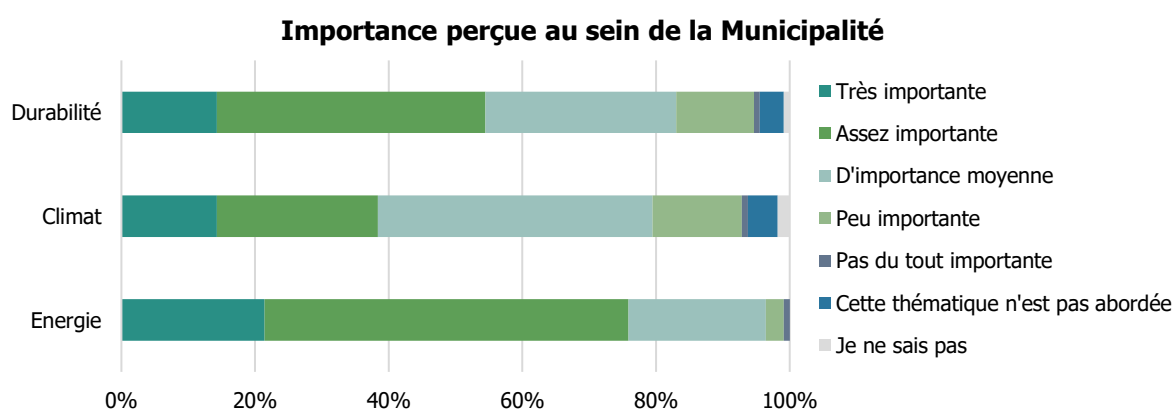


Figure 3. Importance perçue par les participant·es des thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité au sein de la Municipalité de leur commune

L'élément principal ressortant de ces résultats est que l'énergie figure en tête de tous ces classements, et ce peu importe la taille de la commune et le profil des personnes interrogées. Il semble donc que le domaine énergétique est aujourd'hui un sujet bien ancré dans les préoccupations communales, ce qui est moins le cas d'autres thématiques liées au changement climatique et à l'adaptation aux effets de

celui-ci. Ces différences s'expliquent probablement par une multitude de facteurs et peuvent par exemple être mises en lien avec les mesures d'encouragement existantes. En effet, les démarches énergétiques communales sont soutenues depuis plusieurs années, notamment par le biais des programmes Cité de l'énergie, du Concept énergétique des communes vaudoises ou des subventions liées au Programme Bâtiments, alors que ce type d'accompagnement n'existe à l'inverse que dans une moindre mesure pour ce qui a trait à d'autres dimensions de la durabilité et de l'adaptation au changement climatique. L'importance de cette dernière, en particulier, peine encore à s'imposer au niveau communal. Une autre explication pourrait être que son application concrète à l'échelle locale reste encore un concept abstrait, ce qui soulève des questions ayant trait à la connaissance de certains enjeux. On peut par exemple se demander comment la manière générale de communiquer sur certaines thématiques influence l'appropriation de celles-ci au niveau communal.

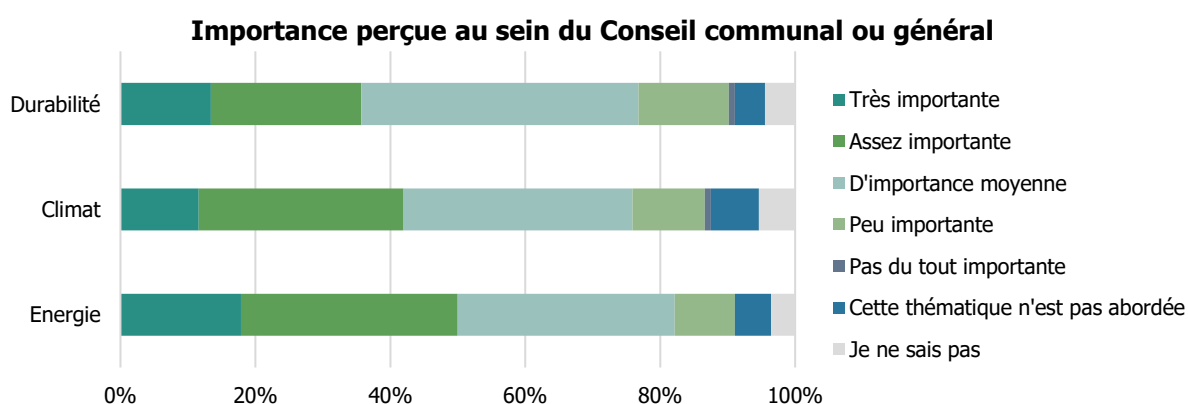


Figure 4. Importance perçue par les participant·es des thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité au sein du Conseil communal ou général de leur commune

Au-delà de ces différences, il est à noter d'une part que les trois thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité sont abordées au sein des autorités communales dans une grande majorité des cas et d'autre part que leur importance générale est en hausse. Cette double observation confirme l'idée selon laquelle il existe une prise de conscience générale croissante autour de ces enjeux et le rôle que les communes ont à jouer dans ces domaines. Cette importance en hausse s'observe de manière plus marquée dans les grandes communes, sans doute renforcée par le fait que la plupart d'entre elles se sont dotées de personnel dédié à ces questions dans les dernières années.

4.2. ACTIONS ENTREPRISES DANS LES COMMUNES

Parmi les 108 communes participantes, 90 % ont déjà entrepris des projets dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité. Dans certains cas ces projets sont réalisés dans le cadre d'un programme spécifique comme Cité de l'énergie, auquel 27 % des communes ayant pris part au sondage participent. Parmi les autres programmes dans lesquels s'investissent les communes participantes figurent par exemple le Concept énergétique des communes vaudoises (17 %), la Charte des jardins (12 %) ou Communes en santé (10 %).

Le sondage proposait une liste de domaines d'actions possible, pour chacun desquels les participant·es avaient la possibilité d'indiquer si des projets étaient prévus, en cours ou terminés dans leur commune. Cette liste est issue d'une catégorisation établie par le Canton et ces actions ciblent certains des aspects

des domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité décrits dans le chapitre 3. Le détail des catégories utilisées est disponible [sur le site du Canton](#).

La **Figure 5** présente les domaines dans lesquels les communes ont des projets en cours ou terminés. Parmi la large palette d'actions possibles, 84% des participant·es affirment que leur commune a des projets de modernisation de l'éclairage public en cours ou terminés, ce qui en fait la mesure la plus mobilisée. Viennent ensuite les mesures de lutte contre les espèces envahissantes (77 %) et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics (73 %). Les types de projets moins fréquents concernent par exemple la protection de la santé des habitants face aux changements climatiques, pour laquelle 25 % des communes participantes ont des projets en cours ou terminés, ainsi que la formation des élu·es et du personnel communal dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité (28 %). Au-delà de ces tendances générales se retrouvant chez l'ensemble des communes participantes, des différences apparaissent en fonction de la taille de celles-ci (voir **Annexe 3**). Dans une majorité de cas, les plus petites communes ont par exemple déjà entrepris des actions dans les domaines de la protection contre les dangers naturels (76 % des communes de moins de 1000 habitants), l'anticipation des besoins en eau potable (71 %) ou l'adaptation de la gestion forestière (69 %). D'autres domaines d'action peu prisés des petites communes sont au contraire beaucoup plus développés dans les plus grandes, comme les actions informatives et participatives destinées à la population (respectivement 95 % et 73 % des communes des plus de 7000 habitants ont des projets en cours ou terminés dans ces domaines), la création d'un fonds de soutien (95 %) ou les mesures pour favoriser la mobilité douce (86 %).

Domaines des projets en cours et terminé dans les communes

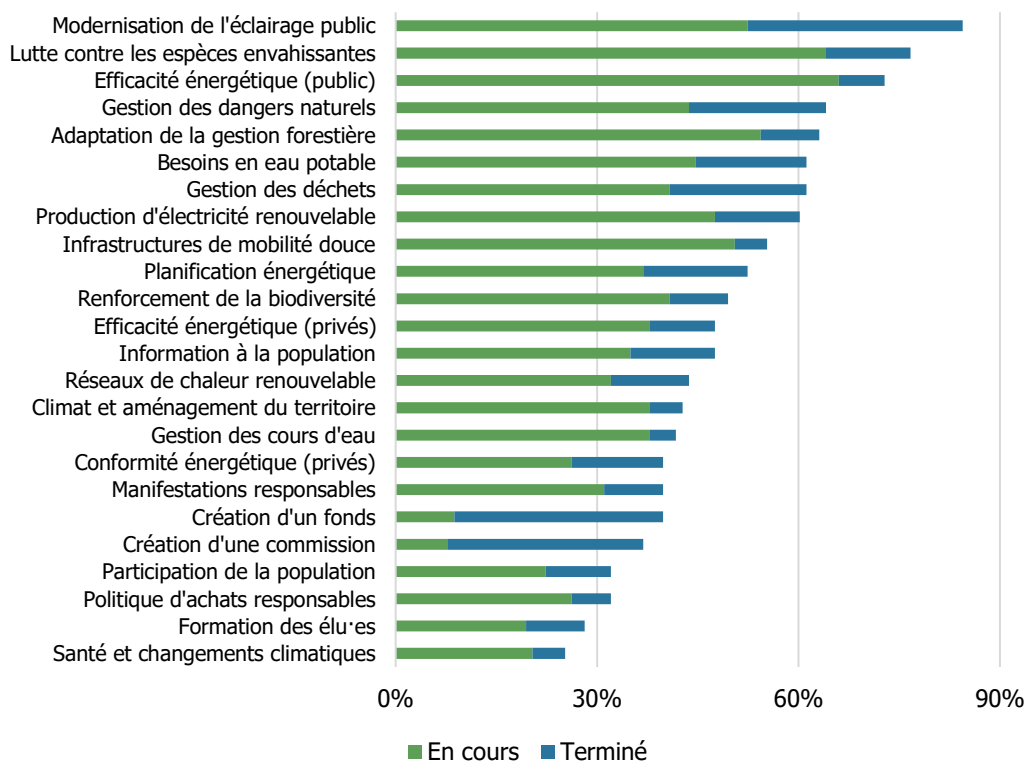


Figure 5. Pourcentage de communes participantes ayant des projets en cours ou terminés dans les domaines d'action mentionnés

D'après ces résultats, il semble premièrement que les communes soient davantage actives dans les domaines aux enjeux bien connus, notamment pour lesquels il existe des mesures incitatives. C'est le cas par exemple de l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments ou de la modernisation de l'éclairage public, pour lesquelles il existe des subventions cantonales. A cela s'ajoute probablement la perception selon laquelle certaines mesures permettent d'avoir un impact direct et immédiat au niveau des économies d'énergie et des gains financiers par exemple. A l'inverse, les résultats d'autres types d'actions comme le renforcement de la biodiversité doivent être envisagés sur le long-terme et sont moins facilement mesurables. Certaines thématiques, comme la lutte contre les espèces envahissantes, font également l'objet de formations et de documentation ciblée sur les enjeux concernés et les manières d'y répondre, ce qui les rend plus accessibles et concrètes. Ce n'est pas le cas d'autres problématiques comme la protection de la santé face aux changements climatiques par exemple, qui a encore été peu thématisée et traduite en actions concrètes à l'échelle locale. De même, l'offre de formation dans les secteurs de l'énergie, du climat et de la durabilité pour les élu·es et employé·es communaux est encore peu étendue, raison probable pour laquelle peu de communes ont établi un plan de formation pour leur personnel dans ces domaines.

Deuxièmement, la situation et les besoins spécifiques de chaque commune jouent sans doute un rôle important dans la définition des actions à privilégier. Par exemple, dans les plus petites communes, qui sont le plus souvent situées dans des zones de campagne, la priorité est mise sur des mesures ciblant l'environnement naturel telles que l'adaptation de la gestion forestière, l'approvisionnement en eau potable ou la protection contre les dangers naturels. Les plus grandes communes et les villes, à l'inverse, ont davantage tendance à favoriser les projets plus transversaux qui ciblent la population, par exemple les actions informatives et participatives ou la création d'un fonds de soutien.

Bien que ces quelques éléments d'analyse n'offrent pas une vision exhaustive des mécanismes qui poussent les communes à privilégier tel ou tel domaine d'action, ils illustrent l'importance de certains facteurs. Parmi ceux-ci, le contexte ainsi que le contenu et le mode de transmission de certaines informations semblent exercer une influence sur la définition d'enjeux prioritaires au niveau communal. Par conséquent, une réflexion portant sur les moyens de favoriser les démarches communales dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité se doit d'intégrer ces aspects contextuels ainsi que les spécificités locales des communes concernées.

4.3. COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Parmi les communes ayant pris part au sondage, 60 % affirment collaborer avec d'autres communes dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité. Ce pourcentage augmente en fonction de la taille des communes : 45 % des communes de moins de 1000 habitants font état de collaborations intercommunales, 58 % pour celles de 1000 à 3000 habitants, 65 % de 3000 à 7000 habitants et 86 % des communes de plus de 7000 habitants. Ces projets collectifs se concentrent principalement dans les domaines de la mobilité et de l'énergie, respectivement dans 45 % et 33 % des cas (voir **Annexe 4**). D'autres s'observent également dans une moindre mesure dans les domaines de l'eau potable, des forêts ou de la gestion des déchets par exemple. Dans 12 % des cas, les communes participantes coopèrent avec d'autres sous la forme de retours d'expériences et/ou de réflexions conjointes. Comme indiqué dans la **Figure 6**, chez les communes concernées par une absence de collaboration intercommunale, celle-ci est le plus souvent attribuée à un manque d'opportunités (37 % des cas) ou une absence de besoins (22 %). Dans quelques cas seulement, les participant·es mentionnent des divergences de vision ou un isolement géographique.

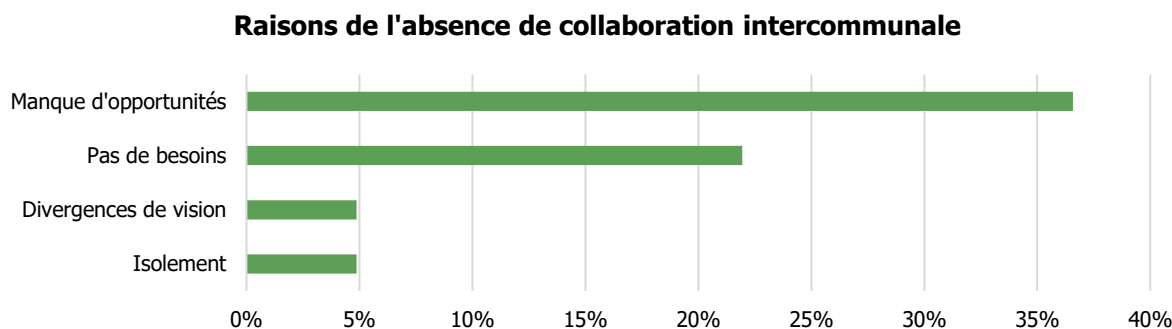


Figure 6. Raisons énoncées par les participant·es dont la commune ne participe pas à des projets intercommunaux dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité pour expliquer cette absence de collaboration

Il ressort de ces résultats que les cas de collaboration sont actuellement plus fréquents dans les grandes communes, qui sont probablement davantage connectées entre elles dans les zones urbaines. L'isolement géographique n'est toutefois que rarement cité comme un obstacle à la collaboration, et il semble donc que l'absence de travail conjoint entre communes soient davantage dû à des opportunités qui ne se présentent pas et ne sont donc pas créées. Une réflexion sur les synergies à exploiter et les avantages de la collaboration pourrait permettre de favoriser les projets intercommunaux dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité qui seraient bénéfiques à des communes de plus petite taille. Cette réflexion pourrait notamment porter sur les types de projets qui prennent davantage de sens à l'échelle d'une région que du territoire d'un village, tels qu'une planification énergétique ou des infrastructures de mobilité douce sur certains axes routiers. Une autre dimension à explorer est celle du partage des ressources financières, par exemple en engageant un·e spécialiste employé·e par plusieurs communes faisant face à des enjeux similaires. Ce type d'action permet en effet de limiter les frais et d'éviter aux communes de fournir un travail identique de manière isolée.

4.4. OBSTACLES ET SOUTIENS À LA MISE EN PLACE DE PROJETS

Les participant·es ont également été questionnés sur les éléments bloquant ou soutenant la concrétisation de projets dans leurs communes. Concernant les obstacles, la **Figure 7** montre que le manque de ressources financières, mentionné par environ deux tiers des répondant·es, est le plus fréquent. Dans de nombreux cas, le manque de temps à disposition et un soutien financier insuffisant de la part du Canton sont également cités comme des sources de blocages (respectivement dans 41 % et 39 % des cas). Au-delà de ces considérations générales, des résultats différents apparaissent en fonction du profil des personnes ayant répondu au sondage (voir **Annexe 5**). Pour les membres de municipalités, notamment, le manque d'expertise figure également parmi les principales difficultés rencontrées. En ce qui concerne les délégué·es, à l'inverse, des lacunes en matière d'expertise sont plus rarement relevées mais des résistances au sein des autorités communales sont indiquées dans plusieurs cas. Indépendamment de la taille des communes et du profil des participant·es, le manque d'accès à de l'information n'est pratiquement jamais cité comme un obstacle (7 % des réponses au total).

Le soutien des autorités communales est identifié comme étant un élément ayant encouragé le développement de projets dans la plupart des cas (**Figure 8**) : le soutien de la Municipalité apparaît comme étant un moteur de l'action dans 83 % des cas, ainsi que dans 50 % des cas pour le Conseil

général ou communal. Cette tendance se retrouve dans l'ensemble de l'échantillon, indépendamment de la taille des communes et de la fonction occupée par les participant·es au sondage. Les aides financières du Canton sont également citées par un tiers des participant·es. Dans les grandes communes, la présence d'un·e délégué·e à l'énergie, au climat ou à la durabilité est presque systématiquement indiquée comme un élément favorisant l'aboutissement de projets (**Annexe 6**).

Obstacles à la mise en place de projets

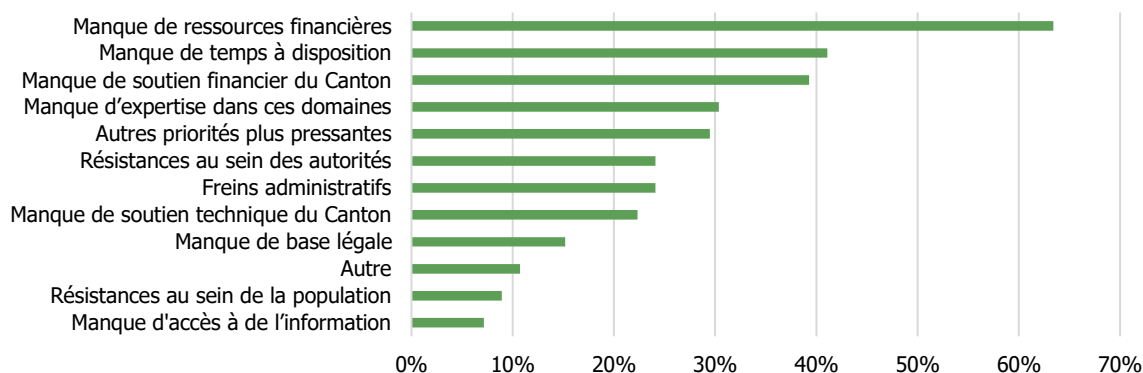


Figure 7. Obstacles relevés par les participant·es à la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité au sein de leur commune

Éléments ayant soutenu la mise en place de projets

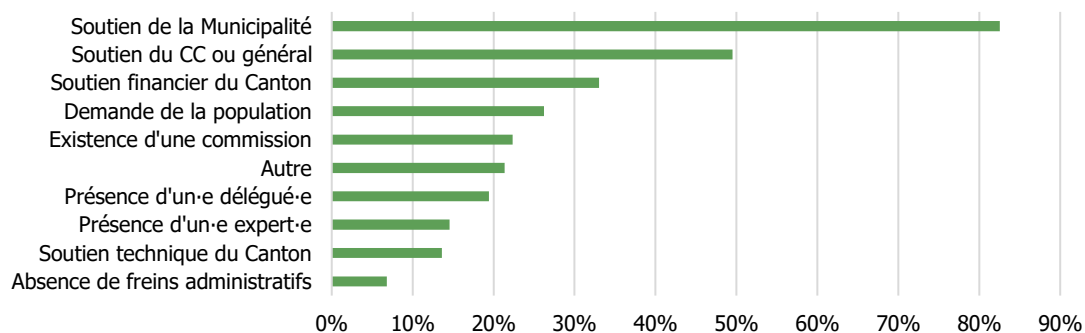


Figure 8. Éléments relevés par les participant·es ayant soutenu la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité au sein de leur commune

Ces résultats permettent d'engager une réflexion sur les éléments déterminants dans la concrétisation d'actions dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité à l'échelle communale. Premièrement, la question des ressources financières est prépondérante : de nombreuses communes affirment manquer de budget pour adresser ces thématiques et considèrent comme insuffisants les soutiens financiers du Canton, suggérant que ces derniers ne sont pas suffisamment élevés pour motiver les communes à s'engager dans des démarches plus poussées. Les aides financières étant également citées comme un des moteurs principaux de la concrétisation de projets, et ceux-ci étant dans les faits très souvent concentrés dans les domaines dans lesquels il existe des aides (voir chapitre 4.2), il semble que le montant et la portée des subventions allouées par le Canton sont déterminants.

Deuxièmement, la question des ressources humaines est elle aussi centrale. Le manque de temps à disposition est considéré comme un obstacle dans de nombreux cas, ce qui sous-entend que les communes ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour assurer la prise en charge des dossiers liés à l'énergie, au climat ou à la durabilité en parallèle de leurs autres priorités. La présence d'une déléguée à ces questions semble être très bénéfique aux communes qui ont choisi de créer ce type de poste au sein de l'administration, ce qui permet en outre de pallier le manque d'expertise qui constitue très souvent un obstacle lorsque ces questions se trouvent entre les mains d'une municipalité n'ayant pas de connaissances spécifiques à ce sujet. Cela suggère que le recours à un.e spécialiste serait à encourager dans davantage de communes. Cette alternative pourrait notamment faire l'objet d'une collaboration intercommunale dans des petites communes dans lesquelles la quantité de ressources et le nombre de projets sont limités. L'accès à des ressources en matière d'information, quant à lui, ne semble pas constituer un obstacle. Cela suggère que les informations nécessaires à la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité sont disponibles et accessibles indépendamment du profil de la personne en charge de ces dossiers.

Enfin, au-delà de la question des ressources, le soutien des autorités semble être le moteur central de l'action. Cela suggère que la volonté politique de s'investir et l'engagement des autorités joue un rôle fondamental dans ces démarches. Ainsi, peu importe les ressources à disposition, la première étape d'une démarche fructueuse dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité semble être de s'assurer du soutien des élus locaux et de leur volonté de s'engager sur le long terme.

4.5. CONNAISSANCE DES SOUTIENS CANTONAUX

La dernière partie du sondage portait sur les mesures de soutien cantonales connues des participant·es et auxquelles leur communes ont déjà fait appel. Dans 76 % des cas, les répondant·es affirment connaître au moins partiellement les aides cantonales à disposition dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité (**Figure 9**) et 72 % affirment que leur commune en a déjà bénéficié. Les aides les plus connues et les plus sollicitées concernent particulièrement les domaines des bâtiments et de l'énergie en général (voir **Annexe 7**). Sont également cités les secteurs de la mobilité, des cours d'eau ou de la biodiversité par exemple. Comme indiqué dans la **Figure 10**, les 24 % des participant·es n'étant pas familiers avec les aides existantes attribuent leur non-connaissance à plusieurs facteurs, parmi lesquels un manque de diffusion ou de centralisation des informations (respectivement 26 % et 11 % des personnes n'ayant pas connaissance de ces soutiens), un manque d'intérêt de la part de leur commune (19 %) ou un manque de temps (11 %). Concernant les raisons qui poussent les communes à ne pas solliciter ces aides, la principale est également le manque d'information (52 %), suivie par la lourdeur des procédures (42 %). Ces éléments apparaissent dans la **Figure 11**.

Connaissances des soutiens cantonaux existants

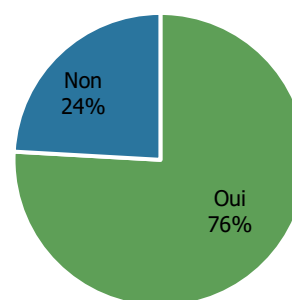


Figure 9. Pourcentage des participant·es au sondage connaissant ou non les soutiens cantonaux existants dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité

De manière générale, il ressort de ces résultats que les personnes ayant répondu au sondage ont une bonne connaissance des aides cantonales existantes et la plupart des communes participantes les ont

déjà sollicitées, et ce peu importe leur taille et donc les ressources humaines et financières qu'elles ont à disposition. Il semble toutefois qu'il serait notamment utile d'engager une réflexion sur les montants attribués. En effet, parmi les personnes ayant cité le manque de soutien financier du Canton comme un obstacle (voir chapitre 4.4), 73 % proviennent d'une commune ayant fait appel à au moins une de ces subventions. En outre, afin de renforcer encore le recours à ces aides, une communication active à ce propos ainsi que des informations et des procédures simplifiées et centralisées entre les différents services cantonaux devraient également être privilégiées.

Raisons de la non-connaissance des mesures de soutien cantonales

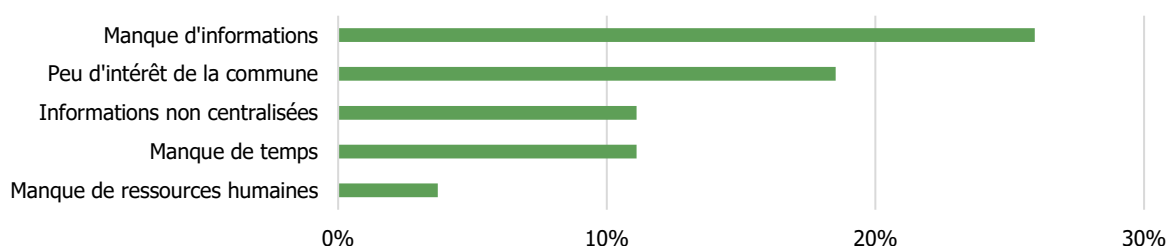


Figure 10. Raisons énoncées par les participant·es pour expliquer pourquoi leur commune n'a pas fait appel aux mesures de soutien cantonales existantes

Raisons de la non-sollicitation des mesures de soutien cantonales

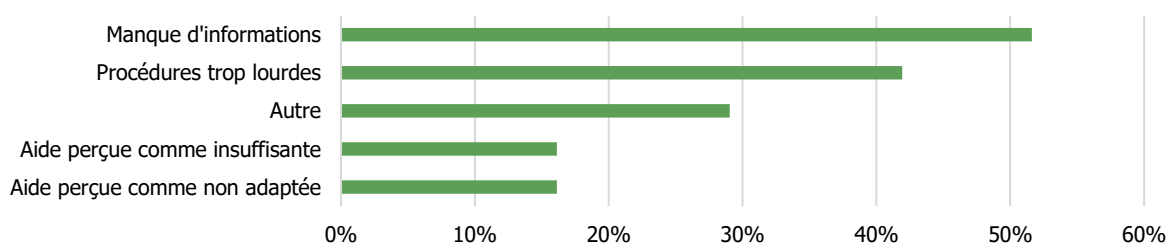


Figure 11. Raisons énoncées par les participant·es pour expliquer leur absence de connaissance des mesures de soutien cantonales existantes

5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Pour résumer, quelques points importants ressortent de ces analyses. Premièrement, l'énergie semble aujourd'hui être une thématique bien ancrée dans les préoccupations communales, ce qui est moins le cas pour l'adaptation au changement climatique et la durabilité. Ces trois domaines voient toutefois leur importance croître depuis quelques années. Deuxièmement, les communes sont actives dans de nombreux domaines mais cette action est conditionnée par certains facteurs comme les mesures de soutien existantes, l'efficacité perçue à court terme des mesures et le contexte local par exemple. Troisièmement, les plus grandes communes ont plus tendance à collaborer entre elles que les petites, qui affirment manquer d'opportunités de le faire. Quatrièmement, les ressources financières et humaines constituent les obstacles principaux à la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et de la durabilité indépendamment de la taille et du fonctionnement des communes. Le manque d'expertise est également fréquemment cité comme un frein dans celles qui n'ont pas de personnel dédié à ces questions. Au-delà de la question des ressources, le soutien de la Municipalité semble être le moteur principal de l'aboutissement de projets dans ces domaines. Enfin, de nombreuses

communes ont connaissances et font appel aux aides cantonales existantes mais les considèrent très souvent comme insuffisantes et souhaiteraient des informations et des procédures simplifiées et centralisées.

A la lumière de ces conclusions, il semble important de mentionner le fait que plusieurs biais potentiels peuvent intervenir et influencer les résultats obtenus. Il est par exemple probable que la plupart des communes ayant participé au sondage soient celles qui sont déjà sensibles à ces questions. De plus, l'interprétation de certaines réponses est à mettre en relation avec le profil des participant·es. Par exemple, il est possible que l'importance accordée à certaines thématiques au sein de la Municipalité soit perçue différemment selon que l'on s'adresse à des délégué·es ou des membres d'une Municipalité, or ces derniers constituent la majeure partie de l'échantillon. De plus, pour des analyses séparées en fonction de la taille des communes ou le rôle occupé par les participant·es, des échantillons de taille très limitée ont été utilisés, ce qui réduit la portée des généralisations qui peuvent en être tirées.

Toutefois, malgré ces biais, les conclusions obtenues offrent une vision intéressante permettant d'alimenter des réflexions sur les opportunités pouvant être créées dans les secteurs de l'énergie, du climat et de la durabilité et de se questionner sur la manière d'encourager les démarches communales dans ces domaines. Il en ressort qu'un investissement à tous les niveaux est nécessaire pour que les communes puissent participer aux efforts globaux dans le respect de leurs moyens et de leurs compétences.

D'une part, d'un point de vue cantonal, un accompagnement plus poussé et une refonte des aides à disposition semblent fondamentaux. Il serait notamment bénéfique d'élargir les soutiens existants aux thématiques de l'adaptation aux changements climatiques et à d'autres dimensions de la durabilité pour renforcer l'importance de celles-ci à l'échelle communale. De plus, les montants offerts devraient être suffisamment élevés pour motiver les initiatives communales. Des informations plus centralisées et une communication active à ce sujet pourraient également favoriser l'action des communes. De même, il semble crucial de proposer un accompagnement adapté aux réalités locales et aux moyens à disposition. Les collaborations intercommunales étant une potentielle solution à explorer pour les petites communes qui disposent de moyens très limités, un travail de mise en réseau des communes pourrait également être bénéfique. Il est à noter que plusieurs de ces conclusions sont adressées dans un nouveau programme cantonal. En effet, le Canton propose depuis juin 2021 une palette de prestations visant à accompagner de manière pragmatique et différenciée les communes. Au cœur du dispositif figure le [Plan énergie et climat communal \(PECC\)](#) : destiné prioritairement aux petites et moyennes communes, il met à disposition des outils pratiques, des formations ainsi qu'une nouvelle subvention pour un accompagnement par un spécialiste externe. En collaboration avec le Canton, l'UCV a également réalisé trois fiches présentant de bonnes pratiques en lien avec les actions encouragées par le PECC¹. Les communes peuvent également consulter le nouveau [Portail pour des communes durables](#) qui les oriente vers les différentes prestations cantonales en lien avec la durabilité.

Les soutiens fédéraux existants n'ont pas été abordé dans le cadre de ce sondage mais il semble utile de mentionner que les communes peuvent y faire appel, notamment les aides financières proposées dans le cadre du programme SuisseEnergie.

D'autre part, d'un point de vue communal, l'établissement de contacts avec d'autres communes permet de renforcer le partage d'expérience et l'entraide et de favoriser les collaborations qui constituent une alternative avantageuse pour de nombreuses communes disposant de ressources financières et

¹ Ces fiches sont disponibles sur le [site de l'UCV](#).

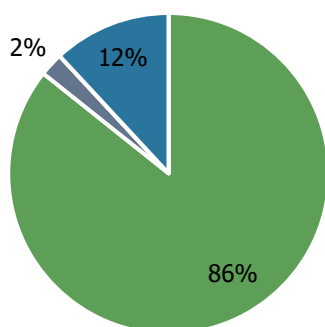
humaines limitées. De plus, la mise en place d'un fonds communal pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité constitue une manière simple et efficace de financer certains projets et donc de pallier en partie au manque de ressources financières à disposition². Mais rappelons surtout que la volonté politique apparaît comme étant l'élément central de l'aboutissement de projets. Le Canton a un rôle important à jouer dans l'encouragement aux communes mais celui des autorités communales, en tant qu'instigatrices et porteuses de ces initiatives, est donc d'autant plus fondamental. Un engagement marqué sur le long terme de la part des municipalités, en particulier, est donc le premier pas à réaliser afin d'initier une démarche fructueuse.

² Les communes ont la possibilité de prélever des taxes spécifiques permettant d'alimenter un fonds de soutien aux énergies renouvelables, à l'éclairage public, à l'efficacité énergétique et au développement durable : [plus d'informations ici](#).

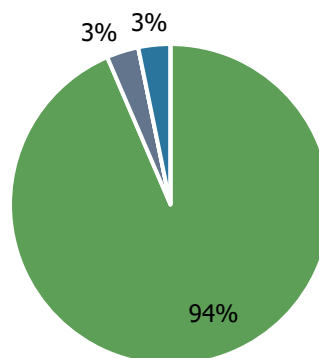
6. ANNEXES

Annexe 1. Fonction au sein de leur commune des personnes ayant participé au sondage selon la taille de la commune

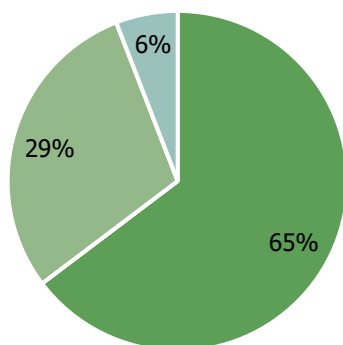
**Rôle au sein de la commune
Moins de 1000 habitants**



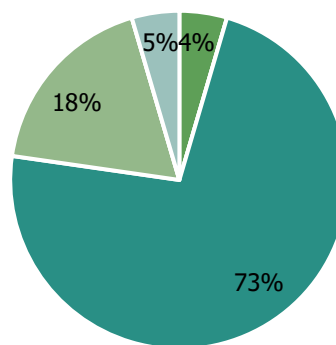
**Rôle au sein de la commune
Entre 1000 et 3000 habitants**



**Rôle au sein de la commune
Entre 3000 et 7000 habitants**

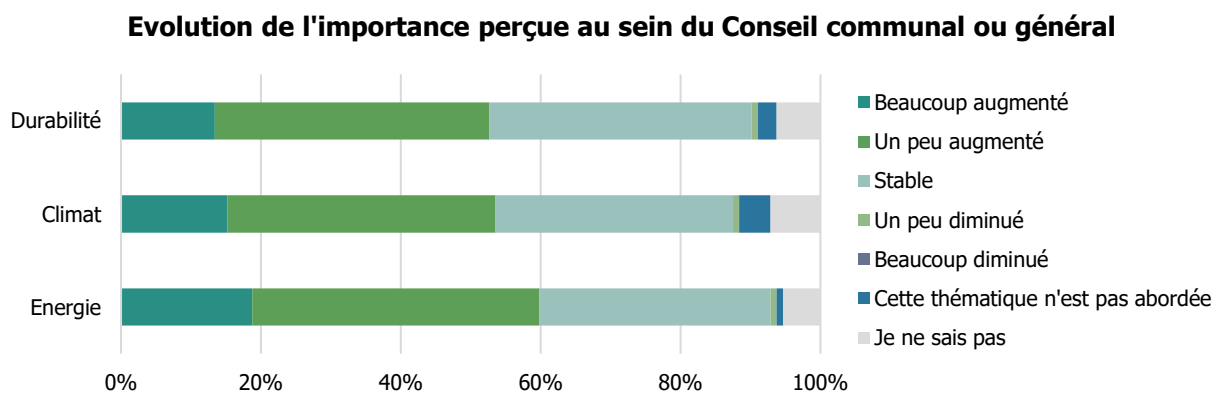
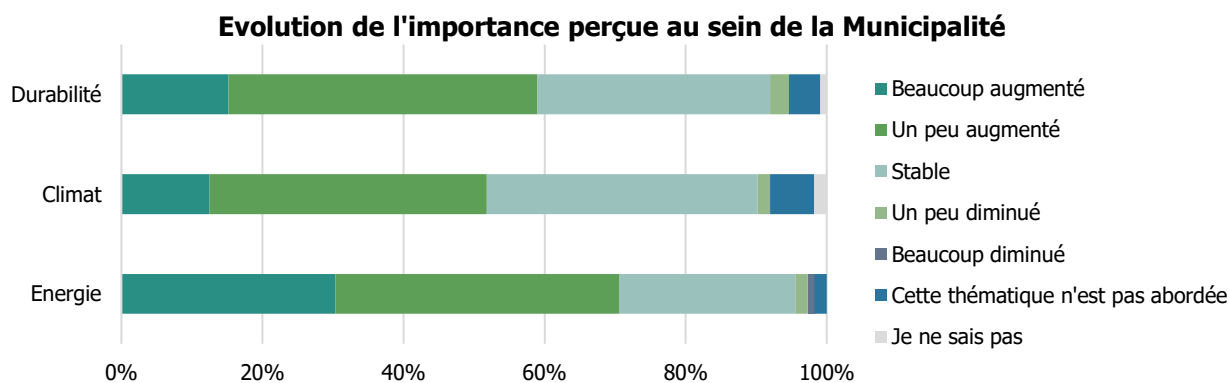


**Rôle au sein de la commune
Plus de 7000 habitants**



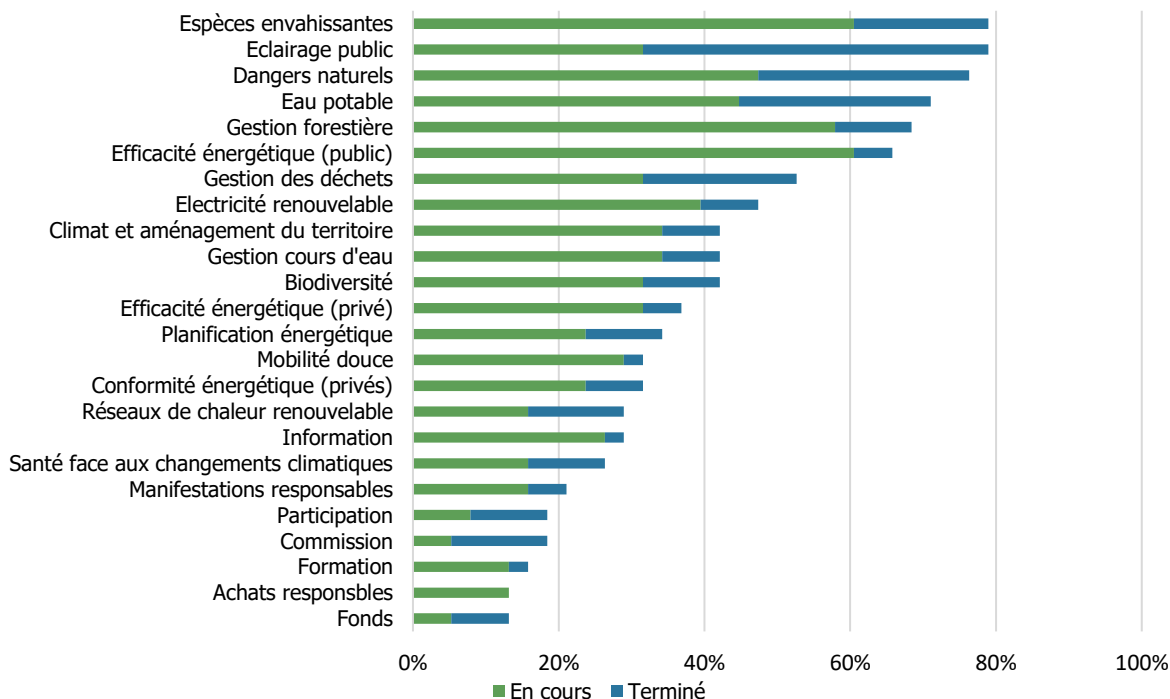
- Membre de la Municipalité
- Membre du Conseil communal ou général
- Délégué-e à l'énergie, au développement durable ou équivalent
- Chef-fe du service technique
- Secrétaire municipal-e
- Autre

Annexe 2. Evolution perçue par les participant·es de l'importance des thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité au sein de la Municipalité et du Conseil communal/général de leur commune

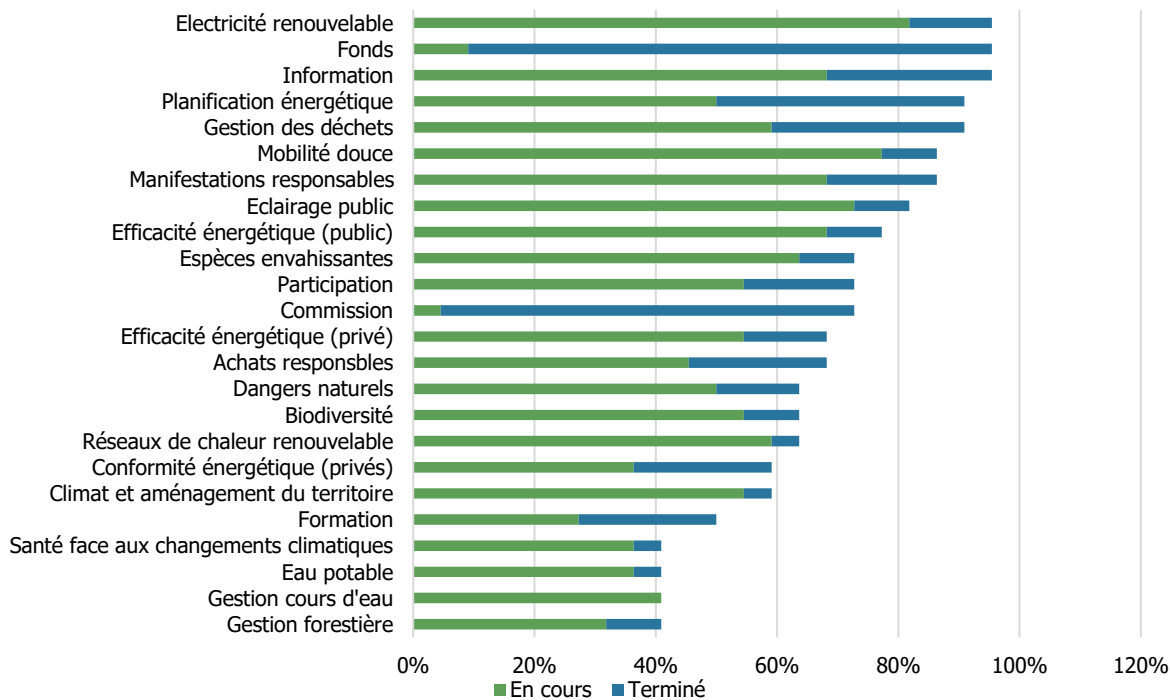


Annexe 3. Pourcentage de communes participantes de moins de 1000 habitants et de plus de 7000 habitants ayant des projets en cours ou terminés dans les domaines d'action mentionnés

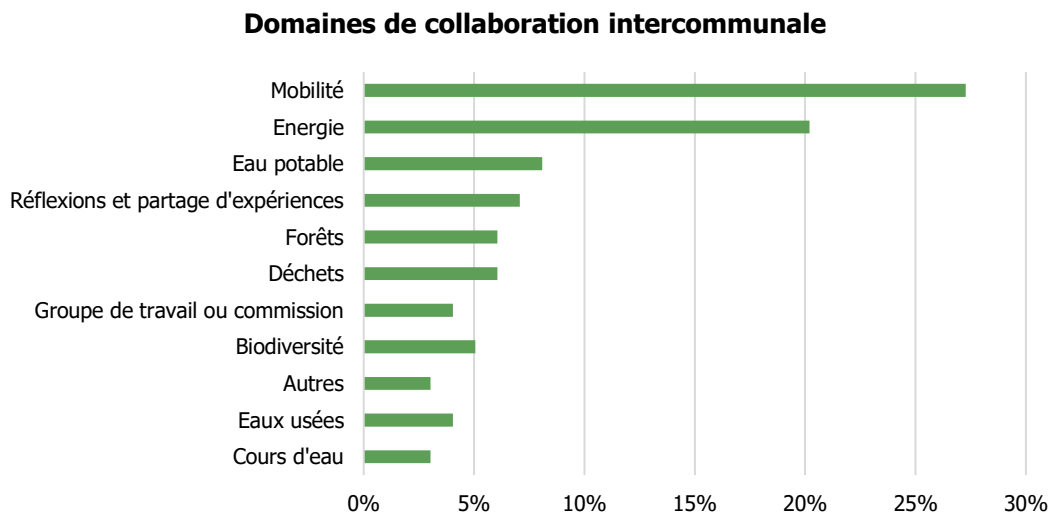
Domaines des projets en cours et terminés dans les communes Moins de 1000 habitants



Domaines des projets en cours et terminés dans les communes Plus de 7000 habitants

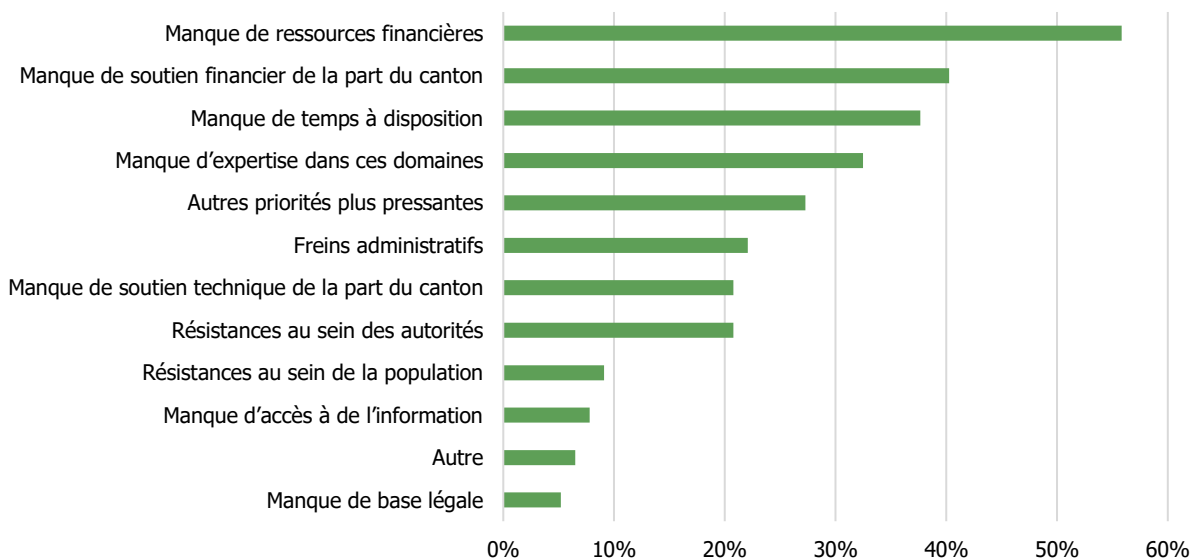


Annexe 4. Domaines de collaboration intercommunale en lien avec les thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité parmi les communes participantes

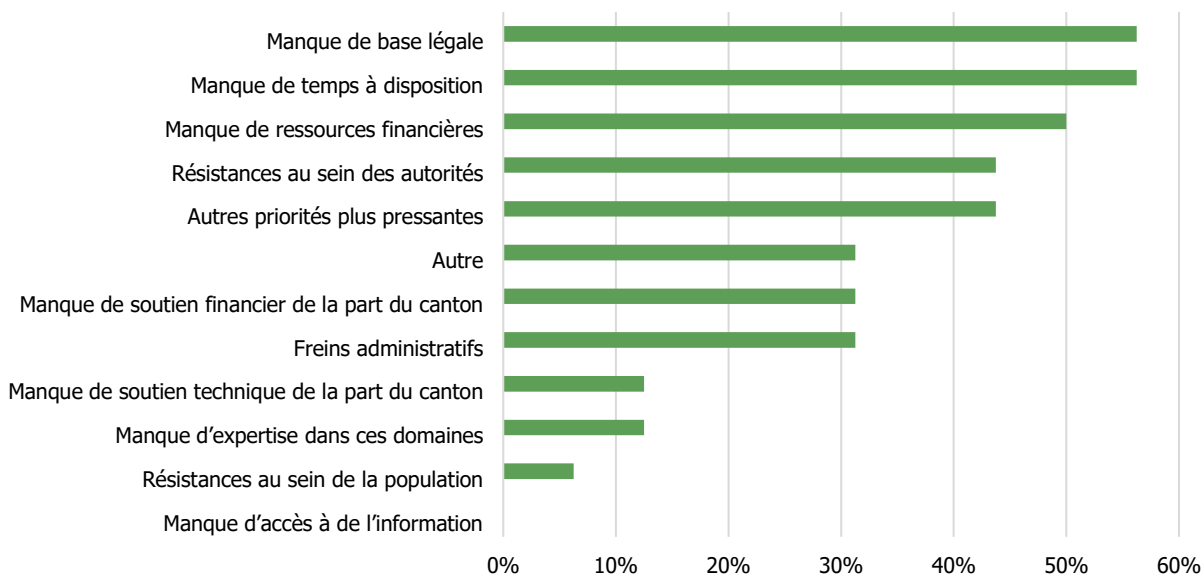


Annexe 5. *Obstacles à la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité relevés par les participant·es occupant une fonction de membre de la Municipalité ou de délégué·e à ces thématiques*

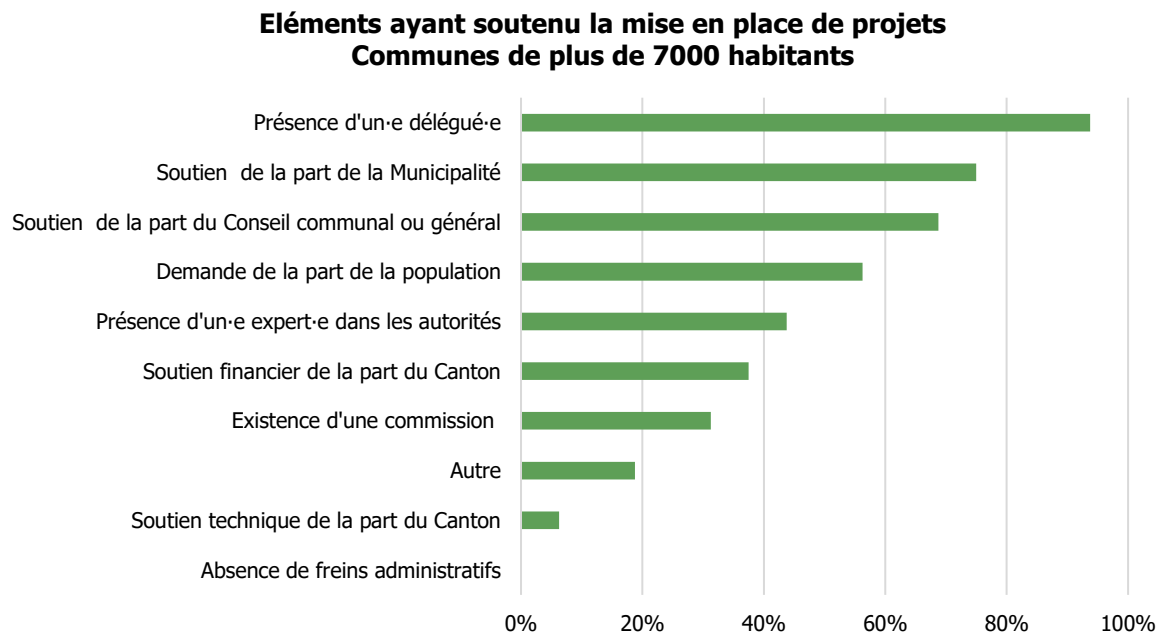
Obstacles à la mise en place de projets - Membres de la Municipalité



Obstacles à la mise en place de projets - Délégué·es

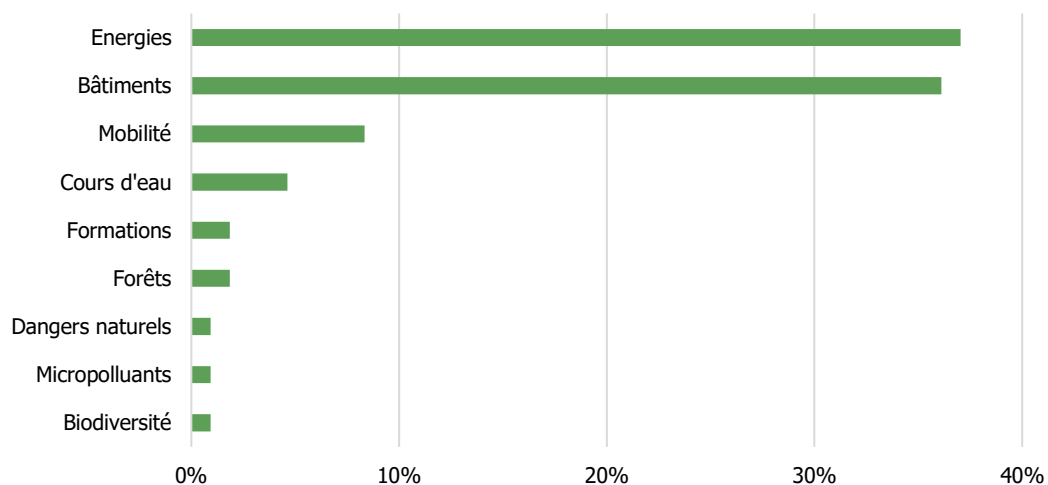


Annexe 6. *Éléments relevés par les participant·es ayant soutenu la mise en place de projets dans les domaines de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité dans les communes de plus de 7000 habitants*



Annexe 7. Domaines en lien avec les thématiques de l'énergie, du climat et de la durabilité dans lesquels les participant·es connaissent les mesures de soutien cantonales existantes et dans lesquels leur communes a sollicité des aides

Domaines connus des mesures de soutien cantonales



Domaines des aides cantonales sollicitées

